



Lutte contre la traite des êtres humains : il est urgent que le gouvernement se mobilise

A la fin du mois de novembre, la révélation par CNN de marchés aux esclaves en Lybie a déclenché l'indignation de l'opinion publique et de la classe politique. Le Président de la République a lui-même qualifié ces agissements de « crimes contre l'humanité ». Cette réduction d'hommes et de femmes au rang de marchandises heurte de front nos principes fondamentaux, au premier rang desquels le respect de la dignité de la personne humaine. Sa médiatisation, en territoire lybien, ne doit toutefois pas laisser penser que la France est épargnée par la traite des êtres humains.

Bien souvent considérée – à tort – sous le seul angle de l'exploitation sexuelle, elle concerne plus largement toutes les formes d'exploitation de la personne humaine, qu'il s'agisse d'enfants ou d'adultes. Alertée depuis de nombreuses années par des associations en contact avec des victimes, d'esclavage domestique notamment, et sous l'influence de l'Union européenne, le gouvernement s'est doté en 2014 d'un plan d'action triennal posant pour la première fois les fondements d'une véritable politique publique de lutte contre la traite des êtres humains sous toutes ses formes d'exploitation. Depuis, des progrès ont été accomplis en la matière, mais ils concernent principalement l'exploitation sexuelle.

Beaucoup de choses restent à faire, tant sur le volet répressif, s'agissant notamment de la traite à des fins d'exploitation par le travail, que sur le volet de la protection des victimes.

Or, depuis la fin du plan 2014 -2016, arrivé à échéance fin 2016, le gouvernement tarde à s'engager sur un nouveau plan d'action. En outre, l'organisme en charge de coordonner l'action des pouvoirs publics en matière de traite des êtres humains, la MIPROF, a dû renoncer ces derniers mois aux deux agents qui étaient spécialement affectés à cette thématique. Ce désinvestissement des pouvoirs publics pour la traite et l'exploitation des êtres humains ne manque pas d'inquiéter les associations et la CNCDH. Cette dernière tient à rappeler que la France est tenue en la matière par ses engagements internationaux, tout particulièrement à l'échelon européen.

Ces jours-ci, lors de l'Examen Périodique Universel (EPU) de la France devant le Conseil des droits de l'Homme des Nations unies, de nombreux d'États issus de différents continents ont rappelé à la France ses engagements non tenus en matière de lutte contre la traite des êtres humains et de prise en charge des victimes.

La CNCDH appelle donc, à nouveau, le gouvernement à **mettre en place un nouveau plan d'action, assorti des moyens nécessaires à sa mise en œuvre**, pour que la lutte contre la traite des êtres humains ne demeure pas un vœu pieu. Elle insiste sur la **nécessité de rattacher directement au Premier ministre la coordination de la lutte contre la traite et l'exploitation des êtres humains**, afin d'assurer la prise en compte de toutes les formes de traite et d'exploitation, et de prendre réellement en compte les victimes de traite à des fins économiques ou d'esclavage domestique, de mendicité ou de délinquance forcée (entre autres), qui aujourd'hui sont encore trop souvent négligées, en raison d'une focalisation de l'action publique sur la traite à des fins d'exploitation sexuelle et de prostitution. Il est crucial enfin que les pouvoirs publics garantissent un **financement pérenne aux associations qui œuvrent au quotidien auprès des victimes de la traite des êtres humains**.